

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE 2023
DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-EULALIE-D'OLT
Séance du 25/01/2023
PV 01-2023

Ordre du jour :

- *Approbation du PV 10-2022 de la réunion du 20 décembre 2022.*
- *Approbation du compte de gestion EAU-ASSAINISSEMENT 2022*
- *Vote du Compte administratif EAU- ASSAINISSEMENT 2022*
- *Ventilation des comptes de la balance du Budget EAU-ASSAINISSEMENT au 31/12/2022 sur le BUDGET EAU et sur le BUDGET ASSAINISSEMENT au 01/01/*
- *Affectation du Résultat ventilé au 31/12/2022 du Budget EAU-ASSAINISSEMENT sur le budget EAU et sur le Budget ASSAINISSEMENT 2023*
- *Vote du Budget EAU 2023*
- *Vote du Budget ASSAINISSEMENT 2023*
- *Mutualisation- maintenance des matériels de lutte contre l'incendie*

L'an deux mille vingt trois, et le 25 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian NAUDAN, Maire.

Présents : Christiane ALIQUOT, François CLAUZEL Romain COURTIAL, Cécile DA SILVA, Pauline VOISENET, Michel MARCHET , Richard REINAUDO,

Excusés: Rachel COUTRERAS, Mathieu SOLIGNAC

Absents(es):

Secrétaire de séance: Pauline VOISENET

01/2023 – Objet : Approbation PV 10-2022 de la séance du 20 décembre 2022

Ouverture de séance et approbation du compte rendu de la séance du 20 décembre 2022
Il est proposé au conseil de valider le PV 10-2022 de la réunion du 20 décembre 2022
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Approuve le Procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2022 annexé à cette délibération

02/2023 – Objet : Approbation du compte de Gestion EAU-ASSAINISSEMENT 2022

Le conseil municipal réuni, délibérant sur le compte de gestion du service de l'Eau-Assainissement de l'exercice 2022.

Après s'être fait présenter le budget EAU et ASSAINISSEMENT de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses et recettes effectuées et le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2022** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement,

Le conseil municipal

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

03/2023 – Objet : vote du Compte administratif EAU-ASSAINISSEMENT 2022

Le conseil municipal réuni, délibérant sur le compte administratif du service de l'Eau-Assainissement de l'exercice 2022,

La présentation faite du compte Administratif, peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Réalisation exercice 2022	102 530.61€	139 200.98 €	61 724.19€	58 837.29€
SOLDE d'exécution 2022		+ 36 670.37€	-2 886.90€	
Résultats reportés 2021		53 398.48 €		7 751.71€
RESULTAT de clôture 2022		90 068.85€		4 864.81€
Reste à réaliser			5 400€	

En l'absence de M. le Maire,

Le conseil sous la présidence de Monsieur Michel Marchet , premier adjoint au maire :

-approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 EAU/ASSAINISSEMENT dressé par monsieur Christian NAUDAN, Maire

04/2023 – Objet : Ventilation des comptes de la balance du Budget EAU- ASSAINISSEMENT au 31/12/2022 sur le BUDGET EAU et sur le BUDGET ASSAINISSEMENT au 01/01/2023
--

Le maire rappelle que par délibération le conseil a opté pour dissoudre le budget actuel EAU-ASSAINISSEMENT au 31/12/2022 pour séparer le budget en un budget EAU et un budget ASSAINISSEMENT au 1 janvier 2023.

Ceci dans le but de préparer le transfert de compétence ASSAINISSEMENT à la communauté des communes des Causses à l'Aubrac.

Vu la délibération du 2 novembre 2022, N°47/2022

Vu la présentation de la balance règlementaire des comptes du grand livre arrêté à la date du 31/12/2022 par le SGC d'Espalion et sous les conseils de notre CDL Madame NEGRIER (annexe 1-4-5).

Vu la délibération N°2/2023 et N°3/2023 sur les comptes de gestion et administratif.

le Maire propose de ventiler de la manière suivante :

Actif, Subventions et Emprunts selon l'objet (annexe 2-3)

Compte 1068 : 69% Assainissement et 31%Eau (annexe 1-4-5)

Compte 110 et 12 : 50% Assainissement et 50%Eau (annexe 4)

Compte 515 :33 626.34€ Assainissement et 36 949.68€ Eau (annexe 1-4-5)

Affectation du résultat (Annexe 1-4-5)

Les restes à recouvrer sont conservés sur le budget EAU

- Au vu de la balance définitive en prenant en compte cette clé de répartition, les résultats et la trésorerie seront transférés de la manière suivante :

	Assainissement	Eau
	Résultat transféré	Résultat transféré
Investissement	-13 837.08 €	18 701.89 €
Fonctionnement	45 034.42 €	45 034.43 €
Compte 515	33 626.34 €	36 949.68 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

les ventilations proposées et annexées à la délibération

05/2023 – Objet : Affectation du Résultat ventilé au 31/12/2022 du Budget EAU-ASSAINISSEMENT sur le budget EAU et sur le Budget ASSAINISSEMENT 2023

Le maire rappelle les ventilations du résultat de la balance du budget EAU-ASSAINISSEMENT au 31/12/2022 .

	Assainissement	Eau
Investissement	-13 837.08€	18 701.89
Fonctionnement	45 034.42€	45 034 .43

Le Maire propose la ventilation suivante sur les résultats 2022 pour établir les budgets 2023.

EAU

	compte	Montant
Investissement	001	+18 701.89
Investissement	1068	+0
Fonctionnement	002	+45 034 .43

ASSAINISSEMENT

	compte	Montant
Investissement	001	-13 837.08

Investissement	1068	+19 237.08
Fonctionnement	002	+25 797.34

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les affectations de résultats proposées.

06/2023 – Objet : Vote du Budget EAU 2023

Monsieur le Maire propose le budget 2023 HT de l'Eau.

La section de fonctionnement du budget général s'équilibre avec un montant de 99 019.43 € en recettes et dépenses.

La section de Fonctionnement est votée par chapitre

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
-----------------	-----------------

Chapitre	montant	Chapitre	montant
011-charges générale	33 832	70-ventes	46 000
012-charges personnel	2 000	7011	23 000
65-Charges générales	10	7064	23 000
66-Charges financières	1 162.56	Redevance pollutio 701241	5 173
66111	1181	75-Produit de gestion	10
66112	-18.44		
67-charges exceptionnelles	500		
68-Créances	500		
042-Amortissement biens	8 295	042-Reprise de subventions	2 802
014-Atténuations de produit	5 173		
Total dépenses 2023	51 472.56	Total Recettes 2023	53 985
022-Dépenses imprévues	3 100		
023-Excédent prévisionnel 2023	44 446.87	002-Résultat ventilé	45 034.43

99 019.43	Equilibre	99 019.43
------------------	------------------	------------------

La section d'investissement est présenté en **sur équilibre** avec un montant de 7 274€ en dépenses et 71 443.76 en recettes.

La section d'investissement est votée par opération.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
-----------------	-----------------

Chapitre	montant	Chapitre	montant
		021-Excedent previsio	44 446.87
1641-Capital de la dette	4 192		
040-Reprise de Subventions	2 802	040-Amortissements biens	8 295

Total dépenses 2023	6 994	Total Recettes 2023	52 741.87
020-Dépenses imprévues	280	001-Excédent Inves ventilé	18 701.89

7 274	Sur-Equilibre	71 443.76
--------------	----------------------	------------------

Le budget présenté est voté à l'unanimité par le conseil municipal

07/2023 – Objet : Vote du Budget ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire propose le budget 2023 HT de l'ASSAINISSEMENT .

La section de fonctionnement du budget général s'équilibre avec un montant de 87 608.34 € en recettes et dépenses.

La section de Fonctionnement est votée par chapitre

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
-----------------	-----------------

Chapitre	montant	Chapitre	montant
011-charges générale	18 190	70-ventes	36 000
012-charges personnel	8 000	70611	36 000
65-Charges générales	10		
66-Charges financières	2 120.22	Redevance pollutio 706121	3 105
	2 340	74-Subvention	1 721
66111	2 340		
66112	-219.78	75-Produit de gestion	10
67-charges exceptionnelles	500		
042-Amortissement biens	32 737	042-Reprise de subventions	20 975
014-Atténuations de produit	3 105		
Total dépenses 2023	64 662.22	Total Recettes 2023	61 811
022-Dépenses imprévues	2 300		
023-Excédent prévisionnel 2023	20 646.12	002-Résultat ventilé	25 797.34

87 608.34	Equilibre	87 608.34
------------------	------------------	------------------

La section d'investissement est voté en **sur équilibre** avec un montant de 54 612.08€ en dépenses et 72 620.20 en recettes.

La section d'investissement est votée par opération.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
-----------------	-----------------

Chapitre	montant	Chapitre	montant
		021-Excédent previsio	20 646.12
1641-Capital de la dette	13 500	1068-Ventilé	19 237.08

040-Reprise de Subventions	20 975	040-Amortissements biens	32 737
Op-104-Assainissement RAR	5 400		
Total dépenses 2023	39 875	Total Recettes 2023	72 620.20
001-Déficit Investisse ventilé	13 837.08		
020-Dépenses imprévues	900		

54 612.08	Sur-Equilibre	72 620.20
------------------	----------------------	------------------

Le budget présenté est voté à l'unanimité par le conseil municipal

08/2023 – Objet : Mutualisation- maintenance des matériels de lutte contre l'incendie

Monsieur le maire rappelle que la communauté de communes des Causses à l'Aubrac ainsi que plusieurs communes ont décidés de mutualiser la consultation de la fourniture et de la maintenance des matériels de lutte contre l'incendie comprenant: les extincteurs, les trappes de désenfumage, le contrôle des centrales d'alarme et l'éclairage de sécurité.

La loi impose en effet un contrôle annuel pour l'ensemble de ces matériels. Pour les extincteurs, il est également nécessaire d'effectuer un rechargement de l'appareil (eau et poudre) tous les 5 ans et une révision en atelier, tous les 10 ans.

La communauté de communes est désignée coordonnatrice du groupement.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à ce groupement de commandes, chaque commune restant autonome dans le suivi de son marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de se joindre au groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance des matériels de lutte contre l'incendie.
- Autorise le maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents y relatifs.

Fin de séance 22H30

La secrétaire de séance
Pauline VOISENET

Le Maire
Christian NAUDAN



Délibéré le 27 février 2023
Publié le : 2023